

## **FIP CORSE ALIMEA 2017**

### **Fonds d'investissement de proximité**

Société de gestion KYOSEIL AM  
3, Cours Mirabeau  
13100 Aix en Provence

## **ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF**

Au 30 juin 2024

**Attestation du commissaire aux comptes relative à la composition de l'actif au 30 juin 2024****FIP CORSE ALIMEA 2017**

Au président de la société de gestion KYOSEIL AM,

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds d'investissement de proximité FIP CORSE ALIMEA 2017 et en application des dispositions de l'article L. 214-31 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 30 juin 2024, ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Fait à Marseille le 30 août 2024,

**FICOREC AUDIT**

Commissaire aux comptes

Représenté par

**Matthieu CAPUONO**

Associé

FIP CORSE ALIMEA 2017

**BILAN AU 30/06/2024**

ACTIF			PASSIF		
	30/06/2024	31/12/2023		30/06/2024	31/12/2023
Négocié sur un marché réglementé ou assimilé			Capital	5 192 262	5 240 230
Non négocié sur un marché réglementé ou assimilé	4 681 812	4 601 077	Report à nouveau	0	0
Titres empruntés			Plus ou moins-values nettes de l'exercice	0	0
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DE CAPITAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 681 812</b>	<b>4 601 077</b>	Résultat de l'exercice	-22 937	-91 028
Instrument financiers à terme			<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 169 326</b>	<b>5 149 202</b>
Autres instruments financiers	409 950	422 910	<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>409 950</b>	<b>422 910</b>	Dettes sur acquisition de titres	0	0
<b>CREANCES</b>	<b>70 000</b>	<b>67 446</b>	Autres dettes	4 887	2 297
Compte bancaire	12 450	60 066	<b>DETTES</b>	<b>4 887</b>	<b>2 297</b>
<b>COMPTE FINANCIERS</b>	<b>12 450</b>	<b>60 066</b>	Concours bancaires courants		
			Emprunts		
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>5 174 213</b>	<b>5 151 499</b>	<b>TOTAL BILAN</b>	<b>5 174 213</b>	<b>5 151 499</b>

**FIGOREC AUDIT**  
 Société de Commissariat aux comptes  
 SAS Capital 40 000 €  
 SIRET 383 916 608 00011  
 132, Bd Michelet - 13008 MARSEILLE  
 Tél. 04 91 32 19 19  
 Fax 04 91 32 19 18

FIP CORSE ALIMEA 2017

ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS DE MARCHE

30/06/2024

	30/06/2024	31/12/2023
<b>OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		
° Engagements sur marchés règlementés ou assimilés		
° Engagements de gré à gré		
° Autres engagements		
<b>AUTRES OPERATIONS</b>		
° Engagements sur marchés règlementés ou assimilés		
° Engagements de gré à gré		
° Autres engagements		
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>

	30/06/2024	31/12/2023
<b>OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		
° Engagements sur marchés règlementés ou assimilés		
° Engagements de gré à gré		
° Autres engagements		
<b>AUTRES OPERATIONS</b>		
° Engagements sur marchés règlementés ou assimilés		
° Engagements de gré à gré		
° Autres engagements		
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2024**

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Produits sur opérations financières</b>	<b>79 826,34</b>	<b>117 969,86</b>
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur instruments financiers de capital investissement	36 210,26	113 003,06
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers	43 616,08	4 966,80
<b>TOTAL I</b>	<b>79 826,34</b>	<b>117 969,86</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Charges sur instruments financiers à terme		
Autres charges financières		
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>79 826,34</b>	<b>117 969,86</b>
Frais de gestion	105 223,75	208 997,87
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L.214-17-1)</b>	<b>-25 397,41</b>	<b>-91 028,01</b>
Régularisation des revenus de l'exercice	2 460,74	
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice		
<b>RESULTAT</b>	<b>-22 936,67</b>	<b>-91 028,01</b>

FIP CORSE ALIMEA 2017

*Capitaux propres du passif du bilan*

30/06/2024

	30/06/2024	31/12/2023	Variation
<b>APPORTS</b>			
Capital souscrit	5 809 387	5 809 387	0
Capital non appelé			
<b>RESULTAT DE LA GESTION</b>			
Résultat de l'exercice	-22 937	-91 028	68 091
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	-968 200	-877 172	-91 028
<b>Plus-values réalisées</b>			
* Sur instruments financiers de capital investissement	5 805	5 805	0
* Sur dépôts et autres instruments financiers	249 110	247 776	1 334
* Sur autres instruments financiers à terme			
<b>Moins-values réalisées</b>			
* Sur instruments financiers de capital investissement			
* Sur dépôts et autres instruments financiers	-36 710	-36 710	0
* Sur autres instruments financiers à terme			
<b>Indemnités d'assurance perçues</b>			
<b>Quote-parts de plus-values restituées aux assureurs</b>			
<b>Frais de transaction</b>			
<b>Différence de change</b>			
<b>Différence d'estimation</b>			
* Négative sur instruments financiers de capital investissement	-412 158	-411 011	-1 147
* Positive sur instruments financiers de capital investissement	583 298	566 580	16 718
* Positive sur dépôts et autres instruments financiers	559 393	533 237	26 155
* Négative sur dépôts et autres instruments financiers	-545 875	-545 875	0
* Sur instruments financiers à terme			
<b>Boni de liquidation</b>			
<b>Rachats et répartitions d'actifs</b>			
Rachats	-51 787	-51 787	0
Distribution de résultats			
Distribution des plus ou moins-values nettes			
Répartition d'actifs			
<b>Autres éléments</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>5 169 326</b>	<b>5 149 202</b>	<b>20 123</b>

**FIGOREC AUDIT**  
 Société de Commissariat aux comptes  
 SAS Capital 40 000 €  
 SIRET 383 916 608 00011  
 132, Bd Michelet – 13008 MARSEILLE  
 Tél. 04 91 32 19 19  
 Fax 04 91 32 19 18

FIP CORSE ALIMEA 2017

*Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice et ventilation de l'actif net par nature de part*  
**30/06/2024**

	30/06/2024		
Ventilation de l'ACTIF par nature de parts	Parts A	Parts B	
<b>Actif net</b>	5 169 322,27	-	
Nombre de parts N-1	57529	57949	
Nombre de parts souscrites pendant l'exercice	0	0	
Nombre de parts rachetées pendant l'exercice	138		
<b>Nombre de parts restantes</b>	57391	57949	
Valeur liquidative unitaire	90,07	-	

**FIGOREC AUDIT**  
 Société de Commissariat aux comptes  
 SAS Capital 40 000 €  
 SIRET 383 916 608 00011  
 132, Bd Michelet - 13008 MARSEILLE  
 Tél. 04 91 32 19 19  
 Fax 04 91 32 19 18

FIP CORSE ALIMEA 2017

Etat des investissements en capital investissement

30/06/2024

701063

Nom société	Quantité	Coût d'acquisition	Frais	Total coût d'acquisition	Evaluation	Différence d'estimation	Valeur nette
<b>OBLIGATIONS FRANCAISES COTEES</b>							
<i>Sous total</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>OBLIGATIONS FRANCAISES NON COTEES</b>							
Ola Evoluzione	375,00	65 625,00	0,00	65 625,00	32 812,50	-32 812,50	32 812,50
Ribella Production	210,00	231 000,00	0,00	231 000,00	231 000,00	0,00	231 000,00
Case Nustrale	360 000,00	360 000,00	0,00	360 000,00	439 884,00	79 884,00	439 884,00
SCA Patrimoine	600,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00
SAS DJS	8,00	144 000,00		144 000,00	144 000,00	0,00	144 000,00
<i>Sous total</i>	361 193,00	1 100 625,00	0,00	1 100 625,00	1 147 696,50	47 071,50	1 147 696,50
<b>ACTIONS FRANCAISE COTEES</b>							
<i>Sous total</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>ACTIONS FRANCAISE NON COTEES</b>							
Ola Evoluzione	575,00	100 625,00	0,00	100 625,00	45 960,38	-54 664,62	45 960,38
Empire Cowork	126,00	351 955,80	0,00	351 955,80	514 849,86	162 894,06	514 849,86
FPPS Holding	24,00	342 667,92		342 667,92	522 010,16	179 342,24	522 010,16
Ribella Production	140,00	154 000,00		154 000,00	0,00	-154 000,00	0,00
Murtoli Distribution	16,00	79 893,60		79 893,60	52 544,96	-27 348,64	52 544,96
SAS DJS	6,00	108 000,00		108 000,00	74 224,50	-33 775,50	74 224,50
Sas Santada	41,00	570 991,83		570 991,83	622 611,24	51 619,41	622 611,24
Boghs	7 519,00	577 985,53		577 985,53	577 985,53	0,00	577 985,53
Solaco	32 371,00	174 803,40		174 803,40	174 803,40	0,00	174 803,40
<i>Sous total</i>	40 818,00	2 460 923,08	0,00	2 460 923,08	2 584 990,02	124 066,94	2 584 990,02
<b>Prêt de titres</b>							
<i>Sous total</i>							
<b>AVANCE ET COMPTE COURANT</b>							
FPPS Holding	0,00	245 332,08	0,00	245 332,08	245 332,08	0,00	245 332,08
SAS DJS		288 300,00		288 300,00	288 300,00	0,00	288 300,00
Solaco		265 000,00		265 000,00	265 000,00		265 000,00
<i>Sous total</i>	0,00	798 632,08	0,00	798 632,08	798 632,08	0,00	798 632,08
<b>TITRES EN PORTEFEUILLE</b>							
Ola Evoluzione	0,00	6 453,13		6 453,13	6 453,13	0,00	6 453,13
Ribella prod	0,00	73 912,65		73 912,65	73 912,65	0,00	73 912,65
Case Nustrale		7 180,27		7 180,27	7 180,27	0,00	7 180,27
FPPS		10 090,82		10 090,82	10 090,82	0,00	10 090,82
DJS Simoni OC	0,00	15 840,00		15 840,00	15 840,00	0,00	15 840,00
DJS Simoni INT CC	0,00	25 226,25		25 226,25	25 226,25	0,00	25 226,25
Patrimoine & Territoire	0,00	4 536,99		4 536,99	4 536,99	0,00	4 536,99
Solaco CC	0,00	7 253,43		7 253,43	7 253,43	0,00	7 253,43
<b>Intérêts courus</b>	0,00	150 493,54	0,00	150 493,54	150 493,54	0,00	150 493,54
<b>TOTAL</b>	402 011,00	4 510 673,70	0,00	4 510 673,70	4 681 812,14	171 138,44	4 681 812,14

<b>DONT TITRES COTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------------------	------	------	------	------	------	------	------

<b>DONT TITRES NON COTES</b>	402 011,00	4 510 673,70	0,00	4 510 673,70	4 681 812,14	171 138,44	4 681 812,14
------------------------------	------------	--------------	------	--------------	--------------	------------	--------------

**FICOREC AUDIT**  
 Société de Commissariat aux comptes  
 SAS Capital 40 000 €  
 SIRET 383 916 608 00011  
 132, Bd Michelet - 13008 MARSEILLE  
 Tél. 04 91 32 19 19  
 Fax 04 91 32 19 18

**FIP CORSE ALIMEA 2017**

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

**30/06/2024**

Dénomination	Cours ou dernière valeur connues	Valeur ajustée	COMMENTAIRE
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé			NEANT
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR			NEANT

FIP CORSE ALIMEA 2017

Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice  
(Instruments financiers de capital investissement)

30/06/2024

Nom Société	Quantité	Total coût d'acquisition	Frais de cession	Prix de cession	Plus value nette	Moins value nette
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FIGOREC AUDIT**  
Société de Commissariat aux comptes  
SAS Capital 40 000 €  
SIRET 383 916 608 00011  
132, Bd Michelet - 13008 MARSEILLE  
Tél. 04 91 32 19 19  
Fax 04 91 32 19 18

FIP CORSE ALIMEA 2017

*Inventaire détaillé des instruments financiers à terme et des autres instruments financiers*  
(Instruments financiers hors capital investissement)

30/06/2024

TITRES	Emis par des entités liées	Code valeur	Devise	Pourcentage de l'actif net du FIP	Quantité	Cours d'achat	Cours	Valorisation	Plus ou Moins value latente
CPG Oblig FCP	oui	FR0011147594	€	0%	0,0000	0,0000	0,00	0,00	0,00
Kyoseil Allocation	non	FR0007077896	€	8%	21 385,0000	18,5379	19,17	409 950,45	13 517,70
<b>TOTAL SICAV ET FCP Français</b>								<b>409 950,45</b>	<b>13 517,70</b>

**FIGOREC AUDIT**  
Société de Commissariat aux comptes  
SAS Capital 40 000 €  
SIRET 383 916 608 00011  
132, Bd Michelet - 13008 MARSEILLE  
Tél. 04 91 32 19 19  
Fax 04 91 32 19 18

**FIP CORSE ALIMEA 2017**

Engagements de hors bilan et clauses particulière affectant les investissements en capital investissement

**30/06/2024**

**ENGAGEMENTS DONNES**

Nom société	Nature de l'engagement	Échéance de l'engagement	Montant de l'engagement	Modalités de mise en œuvre
<b>TOTAL</b>	NEANT			

**ENGAGEMENTS RECUS**

Nom société	Nature de l'engagement	Échéance de l'engagement	Montant de l'engagement	Modalités de mise en œuvre
<b>TOTAL</b>	NEANT			



**30/06/2024**

# FIP Corse Alimea 2017

Rapport Semestriel de Gestion

**30 Juin 2024**

**KYOSEIL AM**

3 Cours Mirabeau 13100, Aix-en-Provence

## I. CHIFFRES CLES

---

VALEUR LIQUIDATIVE :

PART A : 90,07 €

PART B : 0,00 €

PART C : 0,00€

ENCOURS : 5 169 322,27 €

Evolution de la VL	Part A	Part B	Part C
Performance totale	-9,93%	NA	NA
Performance semestrielle du 01 Janvier 2024 au 30 Juin 2024	0,39%	NA	NA

## II. ORIENTATION DU FONDS

---

Le FIP CORSE ALIMEA 2017 a pour objectif d'investir 70% de ses actifs dans des petites et moyennes entreprises Corses. Un minimum de 40% est réalisé lors d'augmentation de capital de ces sociétés.

Le placement du solde de l'actif non soumis aux critères d'investissement régional de proximité (30%) privilégiera les parts et actions d'OPCVM ou FIA « maison » de droits français, classées dans les catégories « Monétaires Court Terme », « Monétaire », « Diversifié », « Actions de pays de l'Union Européenne » et « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

## III. COMMENTAIRES DE GESTION

---

### 1. Opérations de l'exercice

#### A. Actifs éligibles

Néant.

## B. Actifs hors quota

Société	Investissement/Désinvestissement	Quantité	Type	Montant total
<b>KYOSEIL ALLOCATION</b>	Désinvestissement	2 110	OPCVM	40 448,70 €

## C. Réévaluations et provisions

FIP CORSE ALIMEA 2017						
RÉÉVALUATIONS ET PROVISIONS						
Participation	Type	Quantité	PAM	Valorisation au 31/12/2023	Valorisation au 30/06/2024	Impact VL
BOGHS	AO	7519	76,87 €	76,87 €	76,87 €	0,00 €
CASE NUSTRALE	OC	360000	1,00 €	1,20 €	1,22 €	7 890,08 €
EMPIRE COWORK	AO	126	2 793,30 €	4 016,00 €	4 086,11 €	8 833,86 €
FPPS HOLDING	AO	24	14 277,83 €	21 750,42 €	21 750,42 €	0,00 €
	ACC	1	245 332,08 €	245 332,08 €	245 332,08 €	0,00 €
OLA EVOLUZIONE	AO	575	175,00 €	79,93 €	79,93 €	0,00 €
	OC	375	175,00 €	87,50 €	87,50 €	0,00 €
RIBELLA	AO	140	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	OC	210	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	0,00 €
SANTADA	AO	41	13 926,63 €	15 185,64 €	15 185,64 €	0,00 €
SOLACO	AO	32371	5,40 €	5,40 €	5,40 €	0,00 €
	ACC	1	265 000,00 €	265 000,00 €	265 000,00 €	0,00 €
PATRIMOINE ET TERRITOIRE	OC	600	500,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €
MURTOLI DISTRIBUTION	AO	16	4 993,35 €	3 355,76 €	3 284,06 €	-1 147,13 €
DJS (SIMONI)	AO	6	18 000,00 €	12 370,75 €	12 370,75 €	0,00 €
	ACC	1	288 300,00 €	288 300,00 €	288 300,00 €	0,00 €
	OC	8	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €

## 2. Vie du fonds

Le fonds a clôturé sa deuxième période de souscription le 31 décembre 2018 avec un total de 22 716 parts souscrites pour porter le montant total initial des souscriptions à 5 794 900 €. Le fonds devait atteindre son quota d'investissement au plus tard le 30 juin 2021 mais ce quota n'avait pu être atteint dans ce délai réglementaire initial (30/06/2021) du fait de la crise sanitaire actuelle. Cependant, l'équipe de gestion a redoublé d'effort afin d'identifier de nouvelles cibles et a mis tout en œuvre pour atteindre le quota d'investissement le 30 novembre 2021.

Au cours de l'exercice 2023, le Comité d'investissement, organe décisionnel des fonds (étude, validation et suivi des investissements) composé de l'ensemble de l'équipe des gérants de KYOSEIL AM, a tenu de nombreuses réunions.

Le FIP Corse Alimea 2017 a pour objectif d'investir 70% de ses actifs en instruments financiers éligibles de petites et moyennes entreprises exerçant leurs activités principalement dans des établissements situés en Corse, dans une perspective de les céder et de réaliser à cette occasion des plus-values.

Les critères d'investissement se basent sur :

- La qualité des équipes de managers
- La visibilité et la récurrence des résultats d'exploitation
- Les barrières à l'entrée et l'analyse de la concurrence sur les secteurs d'activité concernés
- La maîtrise des postes de bilan altérant les cash-flows dégagés par l'entreprise (stocks, comptes clients et comptes fournisseurs)
- Le potentiel de croissance
- Les perspectives de reventes des investissements réalisés

L'objectif du Fonds est axé vers la sélection de projets de long et moyen terme, c'est-à-dire que les projets sélectionnés auront pour horizon d'investissement corrélé à la fin de vie du fonds.

Le FIP intervient principalement en qualité d'actionnaire minoritaire aux côtés d'autres investisseurs. A ce titre, le fonds peut intervenir en co-investissement avec d'autres fonds d'investissement.

## 3. Evènements post-clôture susceptibles d'affecter la valorisation des parts

Néant.

## IV. ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 2024

### 1. Ensemble des valeurs

SUIVI DES INVESTISSEMENTS								
Société	Type investissement	Quantité	PAM	Investissement initial	% MTS	Prix actuel	Valorisation actuelle	Performance
BOGHS	Action non cotée	7519	76,87 €	577 985,53 €	9,98%	76,87 €	577 985,53 €	0,00%
CASE NUSTRALE OC	OC	360000	1,00 €	360 000,00 €	6,90%	1,22 €	439 890,08 €	22,19%
DJS (GROUPE SIMONI)	Action non cotée	6	18 000,00 €	108 000,00 €	1,86%	12 370,75 €	74 224,50 €	-31,27%
DJS (GROUPE SIMONI)	ACC	1	288 300,00 €	288 300,00 €	4,98%	288 300,00 €	288 300,00 €	0,00%
DJS (GROUPE SIMONI)	OC	8	18 000,00 €	144 000,00 €	2,49%	18 000,00 €	144 000,00 €	0,00%
EMPIRE COWORK	Action non cotée	126	2 793,30 €	351 955,80 €	6,07%	4 086,11 €	514 849,86 €	46,28%
FPPS HOLDING	Action non cotée	24	14 277,83 €	342 667,92 €	5,91%	21 750,42 €	522 010,16 €	52,34%
FPPS HOLDING	ACC	1	245 332,08 €	245 332,08 €	4,23%	245 332,08 €	245 332,08 €	0,00%
MURTOLI DISTRIBUTION	Action non cotée	16	4 993,35 €	79 893,60 €	1,38%	3 284,06 €	52 544,96 €	-34,23%
OLA EVOLUZIONE	Action non cotée	575	175,00 €	100 625,00 €	1,74%	79,93 €	45 959,75 €	-54,33%
OLA EVOLUZIONE OC	OC	375	175,00 €	65 625,00 €	1,13%	87,50 €	32 812,50 €	-50,00%
PATRIMOINE & TERRITOIRES SCA	OC	600	500,00 €	300 000,00 €	5,18%	500,00 €	300 000,00 €	0,00%
RIBELLA PROD & DISTRIBUTION	Action non cotée	140	1 100,00 €	154 000,00 €	2,66%	- €	- €	-100,00%
RIBELLA PROD & DISTRIBUTION OC	OC	210	1 100,00 €	231 000,00 €	3,99%	1 100,00 €	231 000,00 €	0,00%
SANTADA	Action non cotée	41	13 926,63 €	570 991,83 €	9,85%	15 185,64 €	622 611,24 €	9,04%
SOLACO	Action non cotée	32371	5,40 €	174 803,40 €	3,02%	5,40 €	174 803,40 €	0,00%
SOLACO	ACC	1	265 000,00 €	265 000,00 €	4,57%	265 000,00 €	265 000,00 €	0,00%
KYOSEIL ALLOCATION	OPCVM	21385	18,54 €	396 432,99 €	6,84%	19,17 €	409 950,45 €	3,41%

### 2. Entreprises

#### CASE NUSTRALE

CASE NUSTRALE est une société spécialisée dans la construction de maisons individuelles haut de gamme en Corse. Forte d'un savoir-faire dans la construction de maisons traditionnelles. La société doit démarrer au deuxième trimestre 2019 la construction d'un programme de 14 maisons de très haut standing. Le programme sera situé dans un environnement pastoral au cœur de la campagne Corse donnant à perte de vue sur des terres agricoles, orientées plein sud. Hormis le décalage du chantier SOTTA, la société se dit ne pas avoir été impacté de façon significative par la crise sanitaire en cours liée à l'épidémie de Coronavirus et la direction est confiante quant aux perspectives pour les années à venir.



#### EMPIRE COWORK

Ouvert en 2017, Empire Cowork est un centre d'affaires-coworking de dernière génération d'une superficie de 900 m2 qui offre un espace de travail partagé ou individuel pour tous types d'entreprises, professions libérales, jeunes entrepreneurs, consultant etc. Le centre d'affaires permet de profiter de la puissance d'une communauté, et agrandir son réseau en favorisant les échanges.



Situé au Pôle de Suartello à Ajaccio, Empire Cowork a choisi de s'installer dans une zone stratégique et en pleine expansion. L'entreprise a mis en place un espace moderne et immédiatement opérationnel. Un open-space pour échanger et partager des idées, des bureaux fermés pour les rendez-vous professionnels avec des clients ou fournisseurs, des salles de réunion toute équipée ainsi que l'organisation des évènements. Le centre Empire Cowork se positionne comme un lieu essentiel à la vie économique Ajaccienne.

## FPPS HOLDING

---



FPPS HOLDING est la société mère du groupe Corse Hélicoptère : opérateur de transport public de passagers et de travaux aériens qui intervient sur toute la Corse et ce, 365 jours par an. Le groupe Corse Hélicoptère est dirigé par Paul Scaglia, actuel président du Comité économique et social de Corse. Corse Hélicoptère a été créée en 2001, Paul Scaglia a pris la tête du groupe il y a 3 ans, durant cette période il a consacré une partie de son temps à réorganiser la société, rationaliser la gestion et développer les ventes. La compagnie dispose aujourd'hui de trois hélicoptères, deux bases aériennes une à Ajaccio et une à Figari, et prévoit l'ouverture d'une nouvelle base à Bastia. Le groupe a ouvert en 2018 une école de pilotage sur sa base d'Ajaccio. Par ailleurs, malgré l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique mondial, les dirigeants de la société estiment ne pas avoir été impactés de façon significative et l'activité de la société a été entièrement maintenue.

En mars 2021, les actionnaires de FPPS HOLDING ont autorisé la dissolution sans liquidation de sa filiale HELICORSE et l'acquisition d'un hélicoptère H125 spécialement équipé pour réaliser des missions de travail aérien telles que du levage, du transport de charge, de la lutte anti incendie et de la surveillance de lignes électriques.

## MURTOLI DISTRIBUTION

---



DOMAINE DE MURTOLI

MURTOLI DISTRIBUTION est une société active depuis 4 ans dans le secteur de la vente de produits fermiers, d'articles d'habillements, de décoration et de produits cosmétiques. Ces différents produits sont commercialisés sous l'enseigne « LA BOUTIQUE DE LA FERME » au domaine de Murtoli, en Corse. Le point de vente physique se situe dans le même bâtiment où se situe le restaurant « La Table de la Ferme » et le club house du Golf du domaine.

Le domaine de Murtoli aujourd'hui connu pour son activité hôtelière a pour projet l'établissement d'un pôle agronomique avec un double objectif : Ancrer définitivement le domaine dans le XXI<sup>e</sup> siècle et Développer une gamme de produits agricoles autour de la marque « Domaine de Murtoli » bénéficiant déjà d'une image d'excellence. Afin d'accompagner la société dans ses projets de développement, les FIP Corse Alimea et le FIP Corse Alimea 2017 ont investi dans la société Murtoli en juin 2019 au travers d'actions.

## OLA EVOLUZIONE

---



La société OLA EVOLUZIONE exploite le restaurant Les Deux Mats repris depuis 2013 par le restaurateur Dominique Orsucci. Bénéficiant d'un emplacement premium sur la plage de Ghisonaccia, il est le seul établissement, dans un rayon de plusieurs kilomètres à proposer une cuisine haut de gamme face à la mer. L'entreprise propose également de la restauration rapide à l'étage inférieur du bâtiment afin d'être présent sur une gamme clientèle plus large.

## RIBELLA PRODUCTION & DISTRIBUTION

---



RIBELLA PRODUCTION & DISTRIBUTION est une société spécialisée dans la production de la bière artisanale (Craft Beer) localisée à Patrimonio (Haute Corse). RIBELLA est aujourd'hui l'un des plus grands brasseurs indépendants de Corse et elle défend une production artisanale à base de produits agricoles et d'ingrédients, pour la plupart issus de production Corse. Elle participe régulièrement au Concours Général Agricole de Paris où elle a été plusieurs fois médaillée pour la qualité et l'originalité de ses produits. Par ailleurs, l'entreprise exploite, à côté de son activité de brasserie, un restaurant à Bastia Centre (le Minotaure) et un point de vente au détail-dégustation à Patrimonio.

La Brasserie RIBELLA accueille le public au milieu de colonnes romaines dans son bar Le BACCHUS à Patrimonio où il est possible d'y acheter de la bière à emporter ou à consommer sur place.

## DJS (Groupe SIMONI)

---

## GROUPE SIMONI

Le groupe SIMONI dirigé par José SIMONI est spécialisé dans la distribution dans la région de FIGARI. Il est aujourd'hui composé d'entreprises en lien avec le commerce de proximité et s'organise principalement autour d'activités liées à l'alimentation, à la vente de journaux et carterie. Il s'agit d'une alimentation sous l'enseigne SPAR, une boulangerie industrielle, un Tabac Presse en aéroport et un bar. José SIMONI a récupéré le fonds de commerce qui appartenaient à sa famille (son père et les frères et sœurs de son père) qui était sans trésorerie et grevé d'un passif d'acquisition. La holding du

groupe (dénommée DJS) qui va également détenir partiellement une SCI est aussi la propriété de José SIMONI. La holding, en bonne santé financière, a pour projet la réalisation d'un centre commercial sur un terrain contiguë à une nouvelle bretelle routière créée sur la route de Porto Vecchio. Ce centre commercial abritera le SPAR et d'autres commerces venant de FIGARI où tout agrandissement d'importance est impossible.

## SANTADA

---

## SANTADA

La société SANTADA a été créée dans le but d'investir dans des exploitations de camping via différents supports de commercialisation, dont notamment la Marque MAEVA (groupe PIERRE ET VACANCES) Ainsi, l'objectif de la société est tout simplement de conclure des contrats de location d'emplacements nus avec des campings pour ensuite investir dans des mobil homes, tentes lodges, etc. afin de commercialiser les emplacements. Les associés étant aussi les porteurs de projet sont messieurs Raymond SANTUCCI (Gérant du camping COLOMBA) et Jean Luc ANDARELLI (Gérant de la SARL JLA CONSULTING), tous deux associés au sein de la société SANTADA SAS au travers de leurs sociétés holding.

## BOGHS

---

## BOGHS

BOGHS est une société à responsabilité limitée, elle est active depuis 2016 et les 3 associés de la SARL BOGHS acquièrent un fonds de commerce d'exploitation de terrains de jeux couverts à destination de tout public, organisation d'évènements sportifs et toutes activités annexes, connexes et complémentaires, ainsi que des services de petite restauration. L'activité principale inclut deux parties principales comme suivant : La location de terrain de football intérieur ou extérieur et l'organisation d'anniversaires pour les plus jeunes. Depuis 2016, la société a fait des progressions sur son chiffre d'affaires pendant 3 ans et maintenant, BOGHS engage à faire un déploiement sur son créneau commercial.

## SOLACO

---



En 2015, la société SOGETEC dirigée par Monsieur Durastanti et le groupe Corse Chimie Industrie (CCI) dirigée par la famille Lanfranchi ont créé ensemble à Borgo (Haute Corse) la société SOLACO (« la Société »), société spécialisée dans les équipements et les fournitures pour stations-services et stations de lavage automobiles. A ce jour la Société a, sur la Corse, plus de 80% de part de marché de l'activité « installation et entretien des équipements de stations-services et de lavage ». Le chiffre d'affaires 2019 était de 1.066 K€ et le résultat net de + 30K€ compte tenu de 50 K€ de management fees remontant sur CCI. CCI détient 67% des 61.801 actions composant le capital et SOGETEC en détient 33%. En outre CCI possède un compte courant d'associé de 175 K€. Les deux parties ont signé un protocole de cession qui prévoit que

SOGETEC rachète les 67% détenus par CCI pour 225 K€ et que SOLACO rembourse le compte courant d'associé à CCI.

### 3. Ratios du portefeuille

RATIO	Quota à respecter	Montant à respecter	Quota actuel
<b>ACTIFS ELIGIBLES</b>			
Titres éligibles	Min 70%	4 055 996 €	70,07%
Augmentation de capital	Min 40%	2 317 712 €	42,47%
Nouvelles entreprises régionales (< 8 ans)	Min 20%	811 199 €	90,61%
Titre de capital de société coté	Max 20%	811 199 €	0,00%
Avance en compte courant	Max 15% de l'AN	782 683 €	15,31%
Obligations convertibles	Max 60%	2 433 598 €	19,00%
<b>RATIOS DE DIVISION DES RISQUES</b>			
<b>RATIO D'EMPRISE</b>			
Titre de capital ou droit de vote d'un même émetteur	Max 35%	NA	34,52%
Parts ou actions d'un même OPCVM ou FIA	Max 10%	NA	0,00%
<b>CONDITIONS DE DETENTION DU FONDS</b>			
Les parts d'un FIP ne peuvent être détenues à plus de 20% par un même investisseur	Max 20%	1 158 856 €	0,59%
Les parts d'un FIP ne peuvent être détenues à plus de 10% par un même investisseur personne morale de droit public	Max 10%	579 428 €	0,00%
Le risque de taux sera proportionnel à la part des	Max 30%	1 738 284 €	0,00%
Les parts d'un FIP ne peuvent être détenues à plus de 30% par des personnes morales de droit public prises ensemble.	Max 30%	1 738 284 €	0,00%

Les ratios du FIP n'avaient pu être atteints dans le délai réglementaire initial (30/06/2021) du fait de la crise sanitaire. En effet, les conditions de travail liées à cette crise n'ont pas permis aux équipes de mener leur travail de prospection habituel afin d'identifier des cibles d'investissement pertinentes prévues. De plus, les protocoles sanitaires mis en place ces derniers mois, ne sont pas de nature à faciliter les relations avec les dirigeants et entrepreneurs de PME. Enfin, concernant spécifiquement la Corse, une partie importante des cibles d'investissement œuvrent dans le secteur du tourisme et de la restauration.

Ces deux secteurs, fortement touchés par la crise actuelle, ont vu leurs perspectives très affectées, rendant difficile toutes prévisions et donc tout investissement. Les dirigeants de KYOSEIL AM ont naturellement repoussé leurs projets d'investissement et de développement

en attendant d'avoir une meilleure visibilité. Le rôle des FIP n'étant pas de soutenir des entreprises en difficulté, ces dernières ont été écartées de nos cibles potentielles.

Cependant, il faut souligner que les équipes de KYOSEIL AM ont redoublé d'effort afin d'identifier de nouvelles cibles et ont mis tout en œuvre pour atteindre le quota d'investissement le 30 novembre 2021.

## V. REGLES DE GESTION

---

### 1. Gouvernance

La gestion du Fonds est assurée par le Comité d'investissement composé de l'ensemble de l'équipe de gérants de KYOSEIL AM. Le comité d'investissement étudie et décide des investissements, assure le suivi des participations et décide des désinvestissements.

Par ailleurs, DOREN, conseiller en investissement financier (CIF), enregistré sur le site de l'ORIAS et adhérent de la CNCIF, association professionnelle agréée par l'AMF, intervient en tant que conseil pour le compte du FIP Corse ALIMEA 2017, géré par la société de gestion de portefeuille KYOSEIL AM.

Le conseiller a en effet développé une expertise sur la thématique des investissements non cotés sur le territoire de la Corse. Dans ce cadre, il fournit à la société de gestion de portefeuille de ce FIP des recommandations personnalisées et documentées de souscription ou de cession d'instruments financiers non négociés sur un marché réglementé de PME et TPE exerçant leurs activités dans différents secteurs en Corse.

Le conseiller n'est néanmoins pas amené à prendre des décisions pour le compte du FIP, décisions qui relèvent de la seule compétence et de la responsabilité de la société de gestion de portefeuille du FIP Corse ALIMEA 2017 .

### 2. Conflits d'intérêts

Conformément aux exigences réglementaires applicables, KYOSEIL AM a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts, fixée par écrit et appropriée au regard de sa taille, de son organisation, de la nature, de l'importance et de la complexité de ses activités.

Cette politique permet d'assurer la prévention, l'identification et le traitement des conflits d'intérêts, afin d'éviter qu'ils ne portent atteinte aux intérêts des clients et porteurs de parts, et écartier ainsi tout risque de réputation

### 3. Changement de méthode de valorisation

Néant.

## 4. Critères ESG

Concernant les critères ESG, la société de gestion ne tient pas compte de critères sociaux environnementaux et de bonne gouvernance. Le FIP privilégie les investissements dans des projets/sociétés permettant par ses produits et services mais aussi par son comportement, d'améliorer le bien-être mesuré selon les indicateurs suivants :

1. Bien-être psychologique (sentiment de satisfaction personnelle / émotions positives / communication et échanges...)
2. Santé (équipements / limitation du stress...)
3. Education (favorise l'accès au savoir et au savoir-être – valeurs –)
4. Culture (actions en faveur de l'artisanat, en faveur des activités socio-culturelles)
5. Gouvernance
  - a. Performance sociétale (lutte contre les pratiques anticoncurrentielles / corruption / création d'emplois ...)
  - b. Respect des droits fondamentaux (égalité homme femme / écarts de salaires / absence de toute discrimination, liberté d'opinion, qualité du dialogue social...)
  - c. Services publics (eau, électricité, déchets...)
  - d. Participation sociétale
6. Dynamisme au sein du territoire et de la communauté (dons, liens familiaux, respect du développement personnel, relation au sein de la communauté, bénévolat/mécénat...)
7. Actions en faveur de la préservation de l'environnement (eau, air, sols, nuisances sonores, traitement des déchets...) et de la biodiversité – Smart Grid
8. Niveau de vie (qualité de l'habitat, économies d'énergie, équipements, loisirs...)

Pour autant, ces critères ne sont pas systématiquement formalisés dans les mémos d'investissement.

## 5. Présence au sein des organes sociaux des sociétés dans lesquelles le fonds détient des participations

Intervenant en qualité d'actionnaire très minoritaire, KYOSEIL AM n'exerce aucun mandat social dans les sociétés financées.

## 6. Exercice du droit de vote

L'exercice du droit de vote du fonds s'appuie sur la procédure « Politique de vote » mise en place par KYOSEIL AM conformément à l'article 319-21 du règlement général de l'AMF, avec comme objectif principal, la préservation de l'intérêt des souscripteurs. KYOSEIL AM a suivi tout au long de l'exercice la procédure « Politique de vote » et privilégie le vote par

correspondance ou la participation physique aux Assemblées Générales, lorsqu'elle le juge nécessaire.

## 7. Rémunération

Conformément aux dispositions prévues par la Directives AIFM (2011/61/UE du 8 juin 2011) et son règlement délégué (231/2013 du 19 décembre 2012), la SGP a mis en place une politique de rémunération définissant les principes applicables en matière de rémunération des collaborateurs.

Un comité de rémunération décide les rémunérations au sein de KYOSEIL AM, il est composé de deux (2) administrateurs dont le Président.

Les décisions sont prises sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

En 2023, le montant total des rémunérations fixes (brutes hors charges patronales) versé par la SGP à son personnel s'élève à 310 K€ pour les six (6) personnes salariées ou dirigeants (personne physique ou morale) de l'entreprise au 31 décembre 2023. Les rémunérations variables s'élèvent, quant à elles, à 0 €. Le montant total des rémunérations se rapporte à l'ensemble du personnel du gestionnaire, avec mention du nombre de bénéficiaires.

## 8. Co- investissements

### 8.1. Co-investissements du Fonds avec la société de gestion et/ou les membres de l'équipe de gestion

Conformément à notre politique de sélection et de suivi des investissements :

- Ni KYOSEIL AM, ni ses dirigeants, ni ses salariés et toute personne agissant pour son compte ne peuvent co-investir aux côtés d'un ou plusieurs fonds gérés.
- Ni KYOSEIL AM, ni ses dirigeants, ni ses salariés et toute personne agissant pour son compte ne peuvent investir dans une société ayant fait l'objet d'une analyse par KYOSEIL AM pendant une période de 12 mois suivant le rejet du dossier d'investissement.

### 8.2. Co-investissements du Fonds avec d'autres structures gérées par la société de gestion

Dans le cas où un dossier d'investissement s'inscrit dans l'orientation de plusieurs véhicules gérés par KYOSEIL AM, chaque véhicule géré et concerné peut y participer tant que sa période d'investissement sera ouverte conformément à notre politique de sélection et de suivi des investissements. KYOSEIL AM affectera lesdits investissements à chacun des véhicules proportionnellement à sa capacité d'investissement individuelle.

Toutefois, à titre de dérogation et conformément aux règles de déontologie édictées par l'AFIC, KYOSEIL AM peut être amené à modifier cette règle de répartition pour les motifs suivants :

- Différence significative dans la position des Véhicules vis-à-vis des quotas et ratios à satisfaire ou dans la durée de vie restante des Véhicules concernés au regard des perspectives de sortie à court ou moyen terme de l'investissement envisagé ;
- Disponibilités restantes à investir pour chaque Véhicule concerné ou taille de l'investissement considéré lorsque, compte tenu de la capacité d'investissement individuelle résiduelle d'un Véhicule ou de la taille d'un investissement, le montant à investir pour un Véhicule serait trop faible ou au contraire trop important ;
- Le caractère éligible ou non de l'investissement (en fonction notamment de la nature des titres souscrits ou acquis) aux ratios que doivent respecter le cas échéant les différents Véhicules ;
- L'investissement est en fait un réinvestissement d'un ou de plusieurs Véhicule(s) géré(s) par la Société de Gestion.

Au cours du premier semestre 2024, il n'y a pas eu de co-investissement du fonds avec d'autres fonds gérés par KYOSEIL AM.

### 8.3. Co-investissements du Fonds avec des sociétés liées à la société de gestion

En accord avec notre politique de sélection et de suivi des investissements, un fonds pourra être amené à investir dans une société dans laquelle un premier fonds géré par KYOSEIL AM ou toute société liée, aura déjà investi.

Tout investissement complémentaire ne peut se réaliser que si un (ou plusieurs) investisseur(s) tiers interviennent à un niveau significatif et devra être réalisé aux mêmes termes et conditions juridiques et financières d'entrée que cet (ou ces) investisseur(s). Si cet investissement ne s'accompagne pas de la participation d'un tiers, l'investissement devra faire l'objet d'une vérification et de la rédaction d'un rapport par deux experts indépendants, dont éventuellement le Commissaire aux comptes du Fonds.

Au cours du premier semestre 2024, il n'y a pas eu de co-investissement du fonds avec des sociétés liées à KYOSEIL AM.

### 8.4. Transferts de participations entre Fonds gérés par la société de gestion ou entre le Fonds et des sociétés liées à la société de gestion

## 9. Frais de montage

KYOSEIL AM ne prévoit d'effectuer aucun transfert de participations détenues depuis moins de douze mois entre les fonds gérés ou entre un fonds géré et une société liée.

Toutefois, dans l'hypothèse où de tels transferts devraient intervenir ultérieurement, le rapport annuel de gestion de l'exercice concerné indiquera l'identité des lignes faisant l'objet du transfert, leur coût d'acquisition et la méthode d'évaluation de ces cessions contrôlées par un expert indépendant sur rapport du Commissaire aux comptes et / ou de rémunération de leur portage. Il faudra également rédiger une note interne explicative en justifiant l'absence de conflits d'intérêts pour les porteurs de parts des fonds concernés

Néant.

## 10. Tableau TFAM gestionnaire et distributeur (art. D.214-80-6 du CMF)

<b>Tableau TFAM gestionnaire et distributeur</b>						
<b>Type de frais</b>	<b>Droit d'entrée</b>	<b>Frais de gestion et de fonctionnement récurrent</b>	<b>Frais de constitution</b>	<b>Frais de fonctionnement non récurrents</b>	<b>Frais de gestion indirects</b>	<b>Total TFAM annuel</b>
<b>Période / Taux</b>	<b>0,50%</b>	<b>3,85%</b>	<b>1,50%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,20%</b>	<b>6,15%</b>
Exercice 2018	0,00%	3,94%	1,50%	0,13%	0,39%	<b>5,96%</b>
Exercice 2019	0,00%	3,70%	0,00%	0,10%	0,74%	<b>4,54%</b>
Exercice 2020	0,00%	3,61%	0,00%	0,10%	0,74%	<b>4,45%</b>
Exercice 2021	0,00%	3,53%	0,00%	0,10%	0,74%	<b>4,37%</b>
Exercice 2022	0,00%	3,53%	0,00%	0,10%	0,74%	<b>4,37%</b>
Exercice 2023	0,00%	3,50%	0,00%	0,10%	0,74%	<b>4,34%</b>
Exercice 2024	0,00%	1,76%	0,00%	0,05%	0,74%	<b>2,55%</b>
<b>TFAM constaté sur la période écoulée</b>	<b>0,00%</b>	<b>3,37%</b>	<b>0,21%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,69%</b>	<b>4,37%</b>

## 11. Tableau de présentation des frais de gestion

Catégorie agrégée de frais, telle que définie à l'article D.214-80-2 du code monétaire et financier	Description du type de frais prélevé	Règles de plafonnement de ces frais et commissions, en proportion du montant des souscriptions initiales (droits d'entrée inclus) en moyenne annuelle non actualisée sur l'ensemble de la durée de l'investissement		Règles exactes de calcul ou de plafonnement, en fonction d'autres assiettes que le montant des souscriptions initiales			Destinataire : Distributeur ou Gestionnaire
		Taux	Description complémentaire	Assiette	Taux ou barème	Description complémentaire	
1. Droits d'entrée et de sortie	Droits d'entrée	Parts A : 0,50 % Parts B : 0%	Ces frais sont prélevés uniquement sur les souscriptions de parts A. Les droits d'entrée seront prélevés en une seule fois au moment de la souscription de chaque porteur de parts A. Ce taux a été annualisé pour les besoins du calcul du TFAM conformément aux règles de calcul de l'article D.214-80 du CMF	Montant initial de souscriptions de parts A (hors droits d'entrée).	Parts A : maximum 5,00 % Parts B : 0%	Ce taux est un taux net de taxe. Ces frais sont prélevés uniquement sur les souscriptions de parts A.	Distributeur
2. Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Frais de gestion financière : rémunération du gestionnaire	Parts A : 3,75 %	Prélevés chaque année	Actif net	Parts A : 3,75 %	NA	Gestionnaire
	Frais de fonctionnement récurrents (incluant les rémunérations du Commissaire aux comptes et du Dépositaire versés directement par le Fonds)	0,20 %	Plafond annuel	Montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée)	0,20 %	Frais réels versés aux prestataires concernés	Gestionnaire
3. Frais de distribution	Frais de gestion financière : part du distributeur (incluse dans la rémunération du gestionnaire)	Parts A : 1,25% max	Ce taux est compris dans le taux de 3,75% ci-dessus.	Actif net	Parts A : 1,25 % max	Ce taux est un taux net de taxe. La part des frais du distributeur sera prélevée pendant toute la durée de vie du Fonds, prorogations incluses. Cette rémunération est incluse dans la rémunération du gestionnaire	Distributeur
4. Frais de constitution	NA	0,15 %	Les frais de constitution seront prélevés en une seule fois au moment de la constitution du Fonds, mais sont ici annualisés conformément aux règles de calcul de l'article D.214-80-6 du CMF	Montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée)	1,50 %	Ce taux est TTC	Gestionnaire
5. Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	Frais de gestion indirects	0,10 %	Plafond annuel	Montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée)	0,10 %	Frais réels	Gestionnaire

## 12. Autres fonds d'investissement gérés par KYOSEIL AM

Autres fonds d'investissement gérés par KYOSEIL AM			
Date de création	Type de fonds	Classification	Nom du Fonds
04/11/2002	OPCVM	Fonds flexible	Kyoseil Allocation
04/06/2014	FIP	Action non cotée	FIP Entrepreneurs Capital n°3
08/06/2016	FIP	Action non cotée	FIP Entrepreneurs Capital n°4
06/01/2016	FIP	Action non cotée	FIP Corse Aliméa
19/12/2023	FCPR	Action non cotée	FCPR Impact et Performance
19/01/2024	SLP	Actifs immobiliers non cotés	SLP KAMI

## INFORMATIONS PRATIQUES

KYOSEIL AM est une société de gestion de portefeuilles, basée à Aix en Provence. Indépendante de toute institution financière, KYOSEIL AM a obtenu en octobre 1999 l'agrément de l'AMF (N° GP 99040) lui permettant d'exercer le métier de gestion d'actifs financiers.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Ce document est un document non contractuel, strictement limité à l'usage privé du destinataire, diffusé à des fins d'information et ne saurait en aucun cas s'interpréter comme constituant une offre de vente ou sollicitant une offre d'achat de titres qui y sont mentionnés.

<b>Société de gestion</b>	KYOSEIL AM 3 cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence Agrément AMF n°GP 99-40 www.kyoseil-am.com	<b>Commissaire aux comptes</b>	Groupe FICOREC
		<b>Dépositaire</b>	CACEIS INVESTOR SERVICES BANK S.A.
<b>Classification</b>	Actions non cotées	<b>Commissions de souscription maximum</b>	Part A : 5 % Max
<b>Valeur d'origine</b>	Part A : 100 € Part B : 0.25€	<b>Commissions de rachat</b>	Néant
<b>Montant des souscriptions initiales</b>	5 789 143,60 €	<b>Nombre de parts</b>	Part A : 57 549 Part B : 57 949
<b>Pourcentage des souscriptions libérées</b>	100% des parts A	<b>Commercialisateur</b>	KYOSEIL AM 3 cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence Agrément AMF n° GP 99-40 www.kyoseil-am.com
<b>Code ISIN</b>	Part A :FR 0013276672  Part B : FR 0013276680	<b>Frais de gestion</b>	Part A : 3.75 % TTC de l'actif
<b>Durée d'investissement</b>	8 ans 2 mois prorogeable 2 fois pour une période de 1 an	<b>Eligibilité PEA</b>	Non
<b>Affectations des résultats</b>	Capitalisation	<b>Support Assurance Vie</b>	Non
<b>Date de création</b>	31-déc-17	<b>Valorisation</b>	Semestrielle
<b>Période d'investissement</b>	Du 31/12/2018 au 30/06/2021 Quotas de 70,07% en valeurs éligibles atteint au 30/11/2021	<b>Ratio réglementaire d'investissement</b>	Quota de 70,07% au 31/12/2021 pour un quota de 70% atteint depuis le 30/11/2021

KYOSEIL AM – S.A.S au capital de 521 580 € - RCS Aix-en-Provence 424 686 939  
APE 671C- Agrément AMF n°GP99040  
3 cours Mirabeau – 13100 AIX EN PROVENCE  
Tél : 04 42 52 19 50 – Fax : 04 42 52 26 99 [contact@kyoseil-am.com](mailto:contact@kyoseil-am.com)